

DEVENIR INGENIEUR OU VETERINAIRE AVEC UN BUT, C'EST POSSIBLE !

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Je suis en cours d'obtention ou titulaire d'un DUT, BUT¹ :

- je peux intégrer une classe préparatoire ATS Bio pour me présenter à la voie C des concours communs d'accès aux écoles nationales agronomiques (C-BIO) ou vétérinaires (C-ENV), session 2024 ;
- ou je peux directement me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques, session 2023 ;
- ou je peux directement me présenter à la voie C2 du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques, session 2023 ;
- je peux aussi poursuivre mes études en licence professionnelle et me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques (ou à la voie licence du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires), session 2024.

¹ **Liste des spécialités de DUT, BUT2 requises pour l'accès aux écoles d'ingénieurs ou vétérinaires par la voie C2 du concours et par la voie de l'apprentissage :**

génie biologique ; génie du conditionnement et de l'emballage ; chimie ; génie chimique-génie des procédés ; génie thermique et énergie ; gestion logistique et transport ; hygiène, sécurité, environnement ; mesures physiques ; qualité, logistique industrielle et organisation ; science et génie des matériaux.

	Voie C-BIO	Voie C-ENV	Voie C2-BIO	Voie apprentissage
	<p>Après avis favorable de la commission nationale d'admission en classe ATS Bio, j'intègre une classe préparatoire ATS Bio pour 1 an en 2023-2024, avec d'autres étudiants issus de BTS/A, DUT ou BUT.</p> <p>A l'issue de cette classe, je candidate à la voie C du concours commun d'entrée en école nationale agronomique ou vétérinaire (session 2024).</p>		Directement à l'issue de mon DUT, BUT2.	Directement à l'issue de mon DUT, BUT2 (ou après une poursuite d'études en licence professionnelle)
Phase d'admissibilité	<p>Epreuves écrites :</p> <p>Mathématiques Physique Chimie Biologie Expression française</p>		Sélection sur dossier	<p>Sélection sur dossier</p> <p>Anglais</p> <p>Epreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques</p>
Phase d'admission	<p>Epreuves orales :</p> <p>Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique ou au secteur vétérinaire selon le concours présenté (BIO ou ENV).</p> <p>TP Biologie</p> <p>Anglais</p>		<p>Epreuves orales :</p> <p>Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.</p> <p>Entretien sur travaux ou mémoires de stages.</p> <p>Anglais.</p>	<p>Entretien avec le jury : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.</p>

	Entrée en école nationale agronomique ou vétérinaire sous statut étudiant	Entrée en école nationale agronomique sous statut étudiant	Entrée en école nationale agronomique sous statut apprenti
Nombre de places donné à titre indicatif	78 places pour les écoles nationales vétérinaires 100aine de places pour les écoles nationales agronomiques	140 places en écoles nationales agronomiques	280 places en écoles nationales agronomiques

A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Je suis en cours d'obtention d'un BUT2 ou d'un BUT3, je peux alors :

- me présenter à la voie BUT des concours communs d'accès aux écoles nationales agronomiques ou vétérinaires (voie créée à partir de la session 2024) ;
- ou me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques ;
- ou poursuivre mes études en licence professionnelle avant de me présenter à la voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques (ou à la voie licence du concours commun d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires).

Dès la session 2024, une voie d'accès aux écoles nationales agronomiques et vétérinaires sera réservée aux titulaires d'un BUT2 ou d'un BUT3 : « voie BUT » du concours agro-veto. Sont concernées certaines spécialités de BUT pour les écoles nationales agronomiques et seulement la spécialité génie biologique pour les écoles nationales vétérinaires.

Les candidats à la voie BUT peuvent :

- se présenter au cours de leur 2^e ou 3^e année de BUT ;
- se présenter simultanément au concours agro et au concours véto ;
- se présenter simultanément à la voie BUT et à la voie apprentissage du concours agro.

	Voie BUT BIO	Voie BUT ENV	Voie apprentissage
	Directement à l'issue de mon BUT2 ou de mon BUT3		Directement à l'issue de mon BUT2 ou de mon BUT3 (ou après une poursuite d'études en licence professionnelle)
Phase d'admissibilité	<p>Sélection sur dossier</p> <p>Epreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques</p> <p>Anglais</p>		
Phase d'admission	Mini entretiens multiples pour apprécier et valoriser diverses aptitudes (parcours, aptitudes développées en projets et stages, motivations, projets personnel et professionnel, discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation et au secteur agronomique ou vétérinaire ...).		Je choisis 3 écoles pour passer l'entretien avec le jury des écoles que je cible : présenter son projet professionnel, sa motivation et discuter sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'alimentation, et au secteur agronomique.
	Entrée en école nationale agronomique sous statut étudiant.	Entrée en école nationale vétérinaire sous statut étudiant.	Entrée en école nationale agronomique sous statut apprenti.
Nombre de places donné à titre indicatif	Environ 150 places	Environ 25 places*	Environ 250 places

* À partir de 2025, une cinquantaine de places seront dédiées au concours BUT

Renseignements : concours-agro-veto.net et sur le site des écoles.

Les écoles nationales d'agronomie pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement : AgroParisTech, Bordeaux Sciences Agro, École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), École nationale supérieure en agronomie et industries alimentaires de Nancy (ENSAIA), École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT), Institut Agro (Institut Agro Dijon, Institut Agro Montpellier, Institut Agro Rennes-Angers), Oniris (école d'ingénieurs agroalimentaires à Nantes), VetAgro Sup (école d'ingénieurs agronomes de Clermont-Ferrand).

Elles forment des ingénieurs en agronomie, en agroalimentaire, en foresterie, en construction bois, en environnement, en paysage, mais aussi en génie de l'eau, amenés à répondre aux problèmes de nature scientifique, sociale et économique posés par les technologies du vivant, telles que la génétique, la nutrition, l'alimentation, la microbiologie, l'hydrologie, la gestion financière, l'aménagement...

Les écoles nationales vétérinaires : École nationale vétérinaire d'Alfort, École nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup), École nationale vétérinaire de Nantes (Oniris), École nationale vétérinaire de Toulouse.

Elles forment des vétérinaires soignant les animaux d'élevage, de compagnie, de sport... Ils exercent également leur métier dans la recherche, les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques ou dans des services publics. Acteurs incontournables de la santé publique et de la sécurité sanitaire des aliments, les vétérinaires sont à l'interface des santés animale, humaine et environnementale. Ils participent notamment aux programmes de gestion des espèces et des populations animales urbaines ou rurales, de préservation de la santé publique et de développement durable, dans le cadre d'une approche « *One Health* » (une seule santé).